

Date de convocation : 26/03/2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 32

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de MAROMME, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Canopée, Salle Taïga, sous la présidence de M. LAMIRAY David, Maire,

Sont présents : M. LAMIRAY David, Maire, Mme MASURIER Marie-Claude, M. HARDY Didier, Mme M'BODJ VOISIN Aissatou, Mme POULAIN Christelle, M. FERNANDES Quentin, Mme BREHAM Isabelle, M. ROBAT Christophe, Mme TCHILATCHAVA Alexandra, Maires-adjoints, M. PATIN Cédric, Mme AÑO Alex, M. FLIPO Nicolas, Mme SARTA Angéla, M. SOUMARÉ Oumar, Conseillers municipaux délégués, Mme LEPRINCE Marie-Chantal, M. FLAHAUT Alain, Mme DEVAURE Magali, M. SIMONIN Didier, Mme DUPUIS Karine, M. BOUHMAR Toufir, Mme CHABANE Hakima, M. LANCHON BREUIL Aurélien, M. CHAPLET Benjamin, Mme ANDRE Fanny, Mme DEMEULLE Jennifer, M. D'ALMEIDA Horacio, Mme FERAY Kimbeurlee, M. KAÇAR Dilaver, M. AÑO Julio, conseillers municipaux.

Ont remis pouvoir : M. M. AÑO Marc à Mme MASURIER Marie-Claude, Mme ADAM Stéphanie à Mme POULAIN Christelle, Mme PION Estelle à Mme DUPUIS Karine.

Absent excusé : M. LARDANS Thierry.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme MASURIER Marie-Claude, maire-adjointe, remplit les fonctions de secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'application Télérecours est accessible par le site internet www.telerecours.fr

Objet : Révision annuelle des tarifs de location des locaux d'activité (Moulin à Poudre, Pixel, local 21 rue de l'Eglise) : changement de la date de l'indice et référence à dater du 01/01/2026, et fixation du tarif du local situé au n°21 rue de l'Eglise à dater du 08/04/2026

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement ses articles L1311-1, L2121-29, L2241-1

- **Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques,
- **Vu** la délibération n°10 du Conseil municipal du 13 décembre 2022,
- **Vu** la délibération n°18 du Conseil municipal du 28 juin 2023,
- **Vu** les indices des loyers commerciaux et leur date de publication par l'INSEE,
- **Considérant** le rapport de présentation joint à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

- **Rappelle** les tarifs suivants pour toute nouvelle location des locaux d'activité de la Ville en bail commercial, professionnel ou civil, à dater du 01/01/2026 :

- à 59,78 euros hors taxes par mètre carré par an pour les locaux du CIAM (entrepôt et étage),
- à 59,78 euros hors taxes par mètre carré par an pour les entrepôts de Pixel,
- à 70,65 euros hors taxes par mètre carré par an pour les bureaux de Pixel,
- à 36,36 euros hors taxes par mois pour une place de parking en extérieur à Pixel,

- **Fixe** le tarif de location des locaux situés au n°21 rue de l'Eglise à 76,30 euros hors taxes par mètre carré par an, à dater du 08/04/2026,

- **Décide** de réévaluer automatiquement tous les tarifs rappelés ci-dessus au 1^{er} janvier de chaque année, selon l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) du 2^{ème} trimestre de l'année précédente, publié par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) sous le n° identifiant 001532540, dès le 01/01/2027.

**Suivent les signatures pour extrait conforme
Fait et délibéré à Maromme, le 07 avril 2026**

Le secrétaire de séance,



Le Maire

David Lamiray